



Petite leçon de vocabulaire



Estaminet à Bavinchove.

l'intitulé du circuit semble prometteur et il est vrai que le parcours est jalonné de richesses naturelles, architecturales et patri-



Ryveld : « le champ aux roseaux »

moniales. Situé au nord de la forêt de Rihoult-Clairmarais et point de source de l'Yser, Buysseure a conservé un caractère rural, comme en témoignent les hofstèdes à pignons rouge barre et les petites chaumières aux murs en torchis, sans oublier les haies d'ormes et d'aubépines. L'autre particularité du village est la conservation d'une toponymie flamande. Le flamand, tel qu'il est parlé en Belgique et en France par les Anciens, est un dialecte du néerlandais. Une petite leçon de voca-

bulaire s'impose : la « beck » désigne le ruisseau ; « berg » le mont ; « brouck » le marais ; « houck » le coin ; « veld » le champ ; « straete » la rue et « weg » le chemin. Ainsi le parcours mènera le randonneur de la « Popelier Straete », rue des peupliers à la « Oost Houck Straete » rue du coin de l'est, en passant entre autres par la « Pauwer Straete » rue du repos et « Papote Straete », rue de la boue, Buysseure signifiant bois défriché. Sur la façade de l'église Saint Jean-Baptiste est fixée une plaque à la mémoire de Jean-Baptiste Van Grevelinghe, plus connu sous le nom de Tisje-Tasje. Né en 1767, ce colporteur, réputé pour ses histoires en flamand, proposait aux habitants de Flandre française, de la verroterie, ce qui explique son surnom de Tisje « petit Jean-Baptiste » et Tasje « petite tasse ». Fort de sa renommée, il devint en 1946, le géant d'Hazebrouck.

Estaminet à St-Sylvestre-Cappel.



à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

Activités et curiosités

Bavinchove : Les Ecuries du Pays de Cassel (06.63.85.43.21).
Cassel : Visite du moulin « Casteel Meulen » ; visites guidées et contées de la ville en saison, galerie de l'Hôtel d'Halluin (03.28.40.52.55).
Lederzeele : Au pas de l'âne et des légendes (03.28.62.96.33) ; Jardin des plantes médicinales, ferme missiaen (03.28.62.40.22).
Nieurlet : En barque sur le marais flamand (03.21.88.19.00).
Noordpeene : Anes en Flandre (03.21.12.10.79)
Rubrouck : Maison Guillaume de Rubrouck (03.28.42.35.06 ou 03.28.42.31.99) ; visites guidées « Sur la route des Gueux » (03.28.42.30.71).
Watten : Moulin de la Montagne ; site de l'Abbaye (03.21.88.27.78).

Manifestations annuelles

Bollezeele : « Koolhof Feest », Fête des jardins flamands et bourse aux plantes en mai. Fête médiévale en septembre les années impaires (03.28.42.30.71), Bourse aux confitures en octobre (03.28.62.88.57).
Buysseure : Fête du bocage en juin (03.28.40.52.55).
Cassel : Carnaval d'hiver en février ; carnaval d'été avec les Géants le lundi de Pâques ; « Cassel Cornemuses » en juin ; Fête du moulin « Casteel Meulen » en juillet ; Festival du conte début juillet-fin août, Fête de la moto en août (03.28.40.52.55)

Merckeghem : Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.62.88.57).

Nieurlet : Fête du marais en juin (03.28.62.88.57).
Noordpeene : Fête de l'âne en mai ; marché des produits du terroir en août (03.28.40.52.55).
Volckerinckhove : « Journée du petit patrimoine rural » en juin (03.28.42.30.71).
Zegerscappel : Fête du pain en juin (03.28.62.88.57).

« Les Rendez-vous nature »

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

« Retables de Flandre » :

Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur RDV (03.28.68.69.78).

Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices du Tourisme et au CDT Nord. Pour réserver à la « dernière minute » un hôtel ou une chambre d'hôtes « Résa Chambres » (0.892.16.18.20)

Renseignements

Office de Tourisme de Cassel : 03.28.40.52.55
Office de Tourisme de Watten : 03.21.88.27.78

Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme
6, rue Gauthier de Châillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex - 03.20.57.59.59
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT : www.cdt-nord.fr où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



N° 13

Vers le Paradis Buysseure, Lederzeele (7 km - 2 h 20)

Bocage
Flamand
et marais
Audomarois,
au fil de l'Yser



Autour de Buysseure.

①

Randonnée Pédestre

Vers le Paradis :
7 km

🕒 **Durée : 2 h 20**

➔ **Départ : église de Buysseure**

📄 **Balisage bleu**

📖 **Carte IGN : 2303 Ouest et 2303 Est**



Ruelle bocagère à Buysseure.

②

L'avis du randonneur :

Circuit familial à découvrir toute l'année ; il emprunte des petites routes et des chemins bocagers dont l'association Buysseure Bocage et la commune ont contribué à la sauvegarde. Un livre de botanique pour reconnaître les végétaux des baies est recommandé. En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.



Vers le Paradis

(7 km - 2 h 20)

Départ : église de Buysseure.

1 Face à l'église - hallekerque typique du XVII^e s. - engagez-vous vers la gauche sur la Popelier straete - « rue des Peupliers ». Après 30 m, prenez à gauche le Boeren weg - « chemin des fermiers ». Autrefois ce chemin était équipé de dalles rectangulaires qui émergeaient de l'eau et de la boue en mauvaise saison. Les riverains et particulièrement les fermiers empruntaient ce chemin pour se rendre au commerce local et à la messe en sautant d'une pierre à l'autre pour se déplacer.

A l'extrémité de ce chemin tournez à droite sur le chemin dit Heuzel Straete - « rue du Verglas ».

2 Prenez à gauche la route goudronnée (West Houck straete : « rue du Coin de l'Ouest »). Un peu plus loin, remarquez sur la gauche les signes runiques sur les deux pignons de la ferme et la disposition des bâtiments non jointifs avec leur ouverture (Hofstède). Continuez tout droit sur 500 m. Au carrefour suivant, engagez-vous sur le chemin des Pauvres. On aperçoit dans les arbres sur la droite, l'ancienne motte féodale de Grimberg - site classé du XII^e s. Au bout de ce chemin, empruntez à gauche sur 400 m la route de Booneghem.

3 A l'intersection, suivez à gauche la route de l'Aguénée. Après 1 km, au bas d'une pente, laissez sur la droite un chemin et allez tout droit le long de la Pauver Straete. A l'intersection suivante, continuez à droite sur la route dite « Cuisine straete ». Après le passage sur la colline où se dressait le moulin Devulder, descendez sur le flanc sud.

4 En bas du chemin, suivez à gauche le chemin de Saint-Omer. 500 m plus loin, coupez une route et empruntez une passerelle. Longez le fossé puis tournez à gauche - chemin creux.

5 Traversez la route pour cheminer entre deux haies le long de la Papote Straete. Continuez tout droit, de même après la ferme.

6 Tournez à gauche sur la Hoost Houck straete - « rue du Coin de l'Est ». Notez sur votre droite un ancien pignon en rouge barres (alternance de pierres et de briques). A l'intersection suivante, par la Popelier straete, retrouvez à gauche l'église. En chemin notez la chapelle et les inscriptions dans le pignon de l'ancienne forge (à gauche).

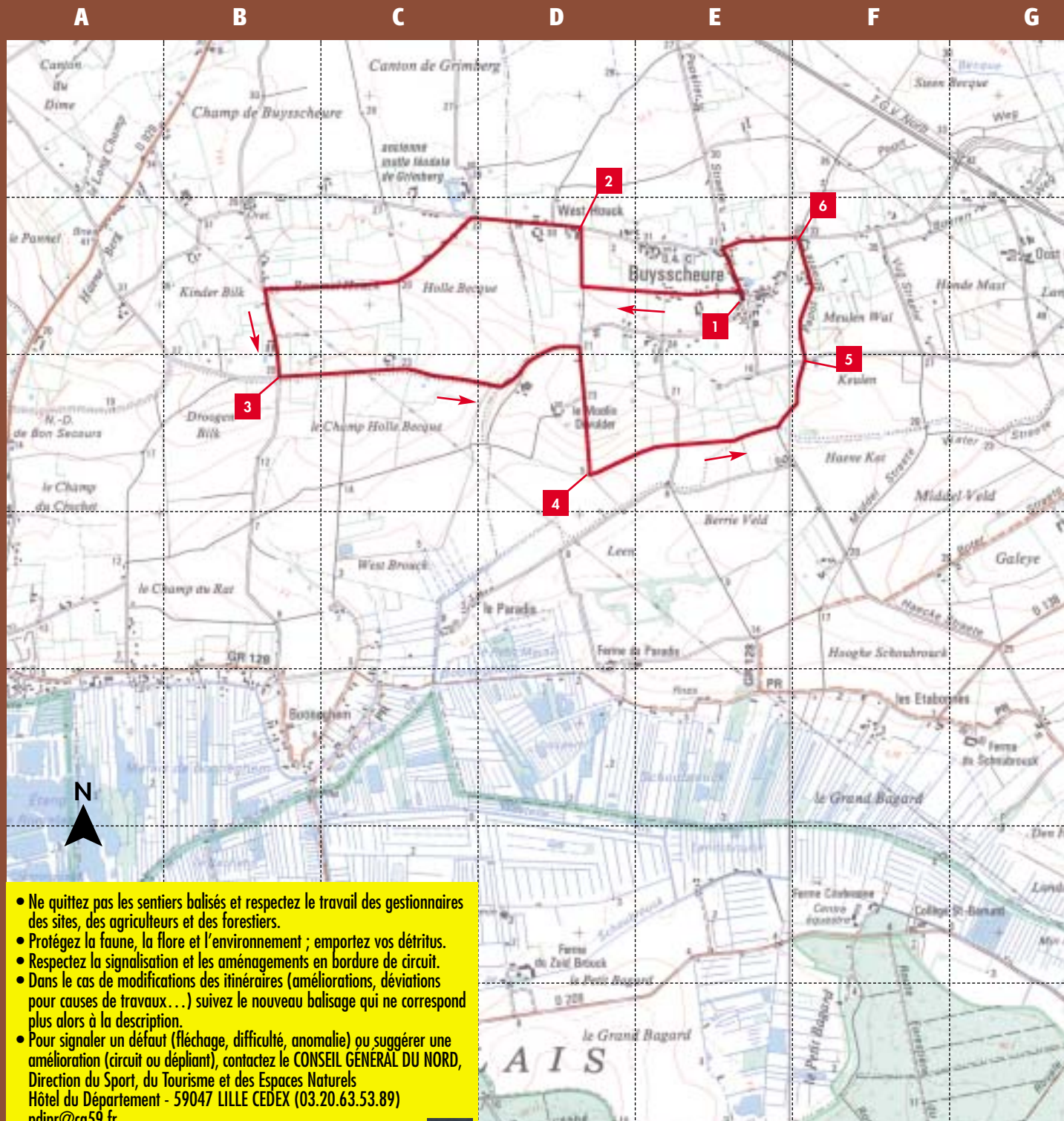
Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1
2
3
4
5
6
7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels
Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89)
pdipr@cg59.fr

